

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 30 Mars 2016 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 22 Mars 2016

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 30 Mars 2016

L'an deux mille seize, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaients présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Monique GUERRIER, Claudine BAUDIN et Francette GALMICHE, excusées.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Julien FERNANDEZ ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance précédente

24/2016

Le compte rendu de la séance du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

◇ ◇ ◇

Urbanisme

2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

25/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section AE n° 537, 538, 541 et 542 sis 73 Route de la Banvoie en nature de maison et appartenant à Monsieur Olivier BALANDIER,

- Section AC n° 40 sis 29 Rue de Plombières en nature de maison et appartenant aux consorts ARNOULD.

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

◇ ◇ ◇

Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2015 (Budgets Principal, Eau, Assainissement, Maison de Santé)

26/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les comptes administratifs 2015 présentent les résultats d'exploitation suivants :

Budget Principal	:	+ 656 932,04 €
Budget du service de l'eau	:	+ 29 462,24 €
Budget du service de l'assainissement	:	+ 109 046,75 €
Budget de la Maison de Santé	:	- 3 466,41 €

Conformément aux règles comptables et au projet de budget arrêté par notre Commission des Finances, je vous invite à effectuer ces résultats comme suit :

Budget Principal :

262 932,04 € au compte 002 (excédent antérieur reporté)

394 000,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Budget du service de l'eau :

29 462,24 € au compte 106 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Budget de l'assainissement :

109 046,75 € au compte 106 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Budget de la Maison de Santé :

3 466,41 € au compte 002 (déficit antérieur reporté)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve les propositions faites par la Commission des Finances.

◇ ◇ ◇

Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Budget Primitif 2016 (Principal, Eau, Assainissement, Maison de Santé)

27/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

« Voilà arrivé le moment du rendez-vous annuel qui m'apparaît à chaque fois comme étant le plus important d'une mandature.

Les différents budgets qui déterminent le fonctionnement de notre commune pour l'année 2016 vont être soumis à votre approbation.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe globale par chapitre qui nous permet de gérer les affaires qui vous concernent, qui concernent les ajolais qui nous les ont confiées.

Les ouvertures de ligne de crédits ne sont pas des dépenses obligatoires et vous le savez bien, notre gestion au quotidien permanente tend au contraire à réaliser le maximum d'économies qui nous permettront de dégager en fin d'exercice le report de disponibilités le plus conséquent possible afin d'alimenter notre autofinancement.

A ce sujet, vous connaissez mon attachement à l'analyse du compte administratif qui est le reflet réel de la gestion de la commune. C'est pour moi le seul document qui reflète d'une part la bonne exécution du budget mais aussi les décisions qui permettent de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Celui de 2015 que vous venez d'approuver lors de notre récent Conseil Municipal nous montre le chemin à poursuivre. Nous devons, par une analyse plus fine, en faire un véritable tableau de bord sur la conduite des affaires de la Commune.

J'ai bien noté lors de deux Commissions des Finances, fructueuses en débats de plus de 7 heures, que vos soucis concernant une gestion rigoureuse rejoignent les miens. Je vous remercie d'avoir soulevé la question d'une analyse pointue de nos lignes budgétaires.

Nous mettrons en place avec ceux et celles qui le désirent un groupe de travail qui examinera ligne à ligne nos dépenses et nos recettes afin d'y rechercher le gisement d'économies potentielles et la valorisation de nos recettes. Et ceci, dans les meilleurs délais et avec l'esprit constructif qui vous caractérise.

Vous le savez aussi, l'évolution de la dette est un de mes soucis permanent. En 2014 et 2015, hormis l'emprunt pour la réalisation de l'aménagement de l'ancien CEG, aucune ligne d'emprunt n'a été contractée. Vous trouverez dans vos documents une liste des réalisations qui ont été financées sur nos fonds propres pendant cette période. C'est assez spectaculaire et de l'ordre de 750 000 €.

Ceci explique la ligne de trésorerie que nous avons souscrite en fin d'année et que nous serons sans doute conduits dans une certaine mesure à transformer en emprunt.

Pour revenir sur l'année 2015, nous constatons que les évolutions dans les carrières de nos personnels ont été l'occasion de repenser l'organisation de plusieurs de nos services. Cela se traduira par des économies de plus de 150 000 €. J'en profite pour adresser mes remerciements appuyés à l'ensemble du personnel qui ont vécu l'an dernier des moments difficiles. Ils ont su faire front avec leurs élus dans un dialogue constructif et s'adapter à la nouvelle situation.

Nous aurons là aussi comme cela a été également évoqué, l'impérieuse nécessité de faire des choix quant à l'évolution de nos services. Un audit social à l'automne sera sans aucun doute un instrument indispensable pour alimenter notre réflexion en relation bien évidemment avec l'évolution des compétences acceptées par notre nouvelle Communauté de Communes.

Comme vous pouvez le constater, les chantiers pour cette nouvelle année budgétaire ne manquent pas. Notre tâche, bien que difficile, reste passionnante et je suis heureux que vous partagiez cette envie de bien faire avec moi.

Dans un contexte difficile, notre village continue à bouger et maintenir son rang parmi les quinze premières communes vosgiennes, que ce soit par ses activités économiques, associatives, culturelles, de services aux familles et au public dans son ensemble et ses manifestations, en fait par son rayonnement.

Nous restons un village attractif et j'entends bien faire le maximum pour que nous le restions, malgré le poids que le législateur et la restriction de nos financements font peser sur notre gestion ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et entendu toutes les explications de Madame Claudine DERVAUX, Adjointe aux Fi_nances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Vote les projets de budgets tels qu'ils sont présentés et arrêtés aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	3 406 335,04	2 252 487,54
Recettes	3 406 335,04	2 252 487,54

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	413 680,00	482 548,80
Recettes	413 680,00	482 548,54

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	431 353,00	1 376 240,80
Recettes	431 353,00	1 376 240,80

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	128 417,93	112 491,52
Recettes	128 417,93	112 491,52

OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Commune

28/2016

Le compte rendu de la séance du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La réglementation prévoit que chaque année le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la Commune à la date du 1^{er} janvier de l'année.

Je vous invite à bien vouloir approuver le tableau dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le tableau des effectifs de la commune arrêté comme suit :

Secteur Administratif

- Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	
- Attaché	1	- 1 vacant
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	
- Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe.....	2	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	1	
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1	
	7	
	7	pourvus
		1 vacant

Secteur Technique :

- Ingénieur Principal.....	1	
- Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	
- Agent de Maîtrise Principal	2	- 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe.....	1	- 1 vacant
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	4	
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe (voirie).....	3	- 1 vacant
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (sport).....	1	
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 28 H 45 (école-NAP).....	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 25 h 00 (école).....	1	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 29 h 00 (école-NAP).....	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 23 h 15 (école).....	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 29 h 50 (école-NAP)	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 9 h 00 (sports-école).....	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 28 h 00 (cantine)	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 31 h 00 (école-NAP-MJC).....	1	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe 13 h 30 (maison des associations).....	1	

- Adjoint Technique de 2^{ème} classe 27 h 00 (camping) 1
 - Adjoint Technique de 2^{ème} classe 6 h 00 (locaux de Courrupt) 1
 - Adjoint Technique de 2^{ème} classe 17 h 15 (accompagnement transport)..... 1 – 1 vacant
- 29 pourvus**
3 vacants

Secteur Social

- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe 2
- 2 pourvus**

Secteur Police

- Brigadier Chef Principal de Police 1
- 1**

Secteur Animation

- Animateur Principal de 2^{ème} classe 1
 - Adjoint d'Animation 1^{ère} Classe (Animation Jeunesse – NAP)..... 1
- 2**

Effectif total pourvu 41
Effectif ETP (équivalent temps plein) 36,63



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Fixation des taux des taxes directes locales

29/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Fixe comme suit les taux des taxes directes locales :

Taxe d'habitation	:	4,97 %
Foncier bâti	:	7,49 %
Foncier non bâti	:	12,57 %



OBJET : Acquisition de parcelles forestières

30/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Les conjoints BOLMONT sont vendeurs de parcelles forestières cadastrées Commune du Val-d'Ajol, section AR n° 45, 46 et 373 lieudit La Goutte des Champs Hainaut d'une superficie globale de 26 807 m² environ.

Compte tenu de l'avis favorable de notre Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol, ainsi que de l'Office National des Forêts qui estime que l'ensemble de ces parcelles ont une valeur de 4 500 €, je vous invite à décider de l'acquisition de ces parcelles dans l'indivision avec la Commune du Girmont-Val-d'Ajol.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Frédéric MATHIOT qui s'abstient,

1/ Décide l'acquisition à l'amiable par les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol en indivision, des parcelles cadastrées, Commune du Val-d'Ajol section AR n° 45, 46 et 373 lieudit La Goutte des Champs Hainaut, pour une superficie globale d'environ 26 807 m² et appartenant aux conjoints BOLMONT, 24 Route de la Grande Côte au Val-d'Ajol.

2/ Fixe le prix global de cette acquisition à 4 500 €, lequel prix ainsi que tous les frais et honoraires du notaire afférent à cette transaction seront répartis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol selon la quote-part s'attachant à chacune des deux collectivités intéressées pour la gestion de leur patrimoine forestier indivis auquel le terrain boisé acquis aux conjoints BOLMONT sera intégré, soit :

239/362° pour la Commune du Val-d'Ajol
et 33/362° pour la Commune du Girmont-Val-d'Ajol

3/ Précise que les crédits nécessaires à la Commune du Val-d'Ajol pour le paiement de sa quote-part sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4/ S'engage à soumettre ces parcelles de terrain boisé, au régime forestier dès que l'acquisition aura été réalisée et à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt des deux collectivités propriétaires.

5/ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu par l'Etude Notariale BOX-MONTESINOS au Val-d'Ajol.

◇ ◇ ◇

OBJET : Contribution de la Commune au SIVUIS du secteur de Remiremont

31/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 14 mars 2016, le Comité Syndical du SIVUIS du secteur de Remiremont a décidé de fiscaliser les contributions des communes, à savoir 12 636,06 € pour notre Commune.

Nous disposons de 40 jours pour nous opposer à la fiscalisation de cette contribution et décider la prise en charge par le budget communal.

Comme les années précédentes, je vous invite à ne pas vous opposer à cette fiscalisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de ne pas s'y opposer à la fiscalisation.

◇ ◇ ◇

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle Monsieur Numa GIRAUME, 13 Route de Faymont au Val-d'Ajol, fait état d'une absence de signalisation de la « Route de Faymont » et demande que ce problème soit réglé rapidement.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Cathy LECLERC,

Frédéric MATHIOT,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

ayant donné procuration

Etienne CURIEN,

excusé

Monique GUERRIER,

excusée

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Alain CANTOT,

Karine NURDIN,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

ayant donné procuration

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 7 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD